



Le Maire d'Embrun à,

Secrétariat du Maire

Nos réf. : EC/VT - N°

Chambre Régionale des Comptes P.A.C.A.

Dossier suivi par Emmanuelle CAILLAT

17 Rue de Pomègues

☎ 04 92 44 66 25

13295 MARSEILLE CEDEX 08

Email : secretariat.maire@ville-embrun.fr

A l'attention de Monsieur BERTHET

Embrun le 19 janvier 2010

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre rapport définitif relatif à la SECILEF.

Celui-ci n'appelle pas d'observation de ma part, sauf sur le point évoqué à la page 26, relatif à l'échange de terrains entre la ville et la SECILEF intervenu début janvier 2006. Pour ce dossier, la SECILEF va vous adresser des éléments de réponse auxquels je souscris.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Chantal EYMEOUD

Rapport de la Chambre régionale des Comptes PACA

sur la gestion de la SECILEF

Remarque de la commune d'Embrun :

Le rapport n'amène qu'une seule remarque de la commune d'Embrun, sur l'échange de terrain évoqué en page 26 du rapport, ayant eu lieu début janvier 2006 entre la ville et la SECILEF.

La soulte de 132 499 € a bien été compensée de la manière suivante :

- 66 800 € par un bail emphytéotique entre la commune et la SECILEF
- 65 699 € par le débit du compte courant d'associé de la commune (auprès de la SECILEF)

Il apparaît que l'acte de bail emphytéotique ne retrace pas la réalité des écritures, dont on trouve bien trace dans la comptabilité de nos deux structures.

Aussi la commune et la SECILEF ont saisi le notaire pour établir un nouvel acte constatant cette compensation.

(cf. courrier joint).